



UNION DES NATIONS POUR L'ENSEIGNEMENT, LA SCIENCE UNIVERSELLE ET LES DROITS DE L'HOMME

Le Nouveau Paradigme Social de l'UNESU

La question sociale, c'est l'affaire de notre place, de notre rôle au sein du monde du travail, de nos relations contractuelles avec ceux qui partagent notre quotidien et celle de notre conscience spirituelle. **Nous évoluons dans un monde tripartite**, où l'économique, le juridique et le culturel nous cernent de toute part. **Le mal fondamental** réside dans le mélange inextricable au sein des Institutions actuelles, des lois régissant la vie culturelle et spirituelle, la vie politico-juridique, et la vie économique. Il ne s'agit pas de leur expression fonctionnelle, mais de leur mode d'application.

Une **vie culturelle libre** s'exprime de façon à ce que chacun agisse conformément à ses facultés particulières. Pour **la vie économique**, chacun occupe une place déterminée par ses relations associatives et corporatives. Pour **la vie politico-juridique**, chacun parvient à sa valeur humaine lorsqu'elle fait abstraction des capacités qui permettent à l'homme d'agir dans la vie culturelle libre, indépendamment de la valeur que confère l'économie associative à sa production. Il s'agit de **FAITS**, de **LOIS** et de **PRINCIPES**.

Ces trois formes de vie ne doivent pas s'interpénétrer et être centralisées dans une unité abstraite et théorique. Elles doivent **être une réalité vivante**. C'est une **nécessité de notre temps**. Chacun de ces trois systèmes est semblable à notre système neurosensoriel, rythmique et métabolique. Il doit être centralisé en lui-même. Ce n'est que par leur activité vivante, leur action d'ensemble, côte-à-côte, que peut apparaître l'unité de l'organisme social, sur le plan de notre Constitution organique et sociétale. Dans la vie réelle, **ce qui paraît contradictoire agit justement vers une unité d'ensemble**.

Un des faits les plus lourds de conséquences dans l'évolution de l'humanité, c'est **l'antagonisme entre les tâches dévolues aux Etats et les tendances de la vie économique**.

Les Etats aspirent à incorporer l'organisation de la vie économique, organisation qui ne rechigne pas à être soutenue lorsque le bateau coule par le pouvoir de l'Etat. **Les Etats traditionnels**, gestionnaires, dirigent des branches de production et administrent des biens. En même temps, ils exercent sur les hommes un gouvernement qui ne s'accorde ni avec la liberté de la vie culturelle, ni avec le perfectionnement de la justice des hommes.

Les causes de la guerre sont en grande partie imputables à ce qui est derrière deux mots : TRAVAIL et CAPITAL, deux mots qui renferment les guerres du dehors et les fatalités économiques du dedans. Elles sont également la cause de deux attitudes : d'une part l'exploitation de la vie économique par les Etats désireux de renforcer leur puissance et d'autre part la recherche de l'appui de l'Etat par les magnats de l'économie.

Etat social et Vie culturelle

Le système actuel étouffe le libre épanouissement de l'individu. Il s'agit là d'une double oppression émanant d'une part de l'Etat, d'autre part de la vie économique. **La révolte** contre l'oppression par l'Etat s'exprime dans l'aspiration à la démocratie véritable. **La révolte** contre la contrainte économique s'exprime par le désir de donner à l'économie des structures parfaitement sociales. **L'équilibre social** d'une collectivité dépend du concours de **personnalités enseignantes**. Elles doivent avoir acquis **une expérience parfaite dans les différents domaines de la vie** et savoir révéler cette expérience dans le cadre de la vie éducative et culturelle. **Les facultés humaines** qui doivent féconder la vie sociale et la rendre dynamique ne peuvent pas jaillir de la vie économique. Elles sont le résultat d'une éducation morale et formatrice. **L'autonomie de la vie éducative** est la condition indispensable à l'éclosion d'un amour de la société humaine comparable à l'amour qu'apporte l'artiste à la création de ses œuvres. Sans cela, nous ferions mieux d'abandonner l'espoir d'une réorganisation sociale.

Aujourd'hui, à tous les échelons, **l'école** dispense un enseignement répondant aux objectifs de la raison d'Etat. L'intégration inconsciente à l'ordre étatique empêche l'homme moderne de s'apercevoir que cette école de culture générale dite unitaire équivaut à **la formation de serviteurs de l'Etat**.

Il faut introduire dans l'école l'esprit nouveau correspondant au besoin de l'évolution humaine. Les directives valables en matière d'éducation découlent de **la connaissance intime de la nature humaine**, de **l'essence de l'Ordre social**, non de décrets et de lois imposés de l'extérieur.

L'âme humaine a besoin de se savoir liée à l'ordre spirituel des choses pour **donner un sens à l'Etat et à l'Economie** dans lesquels elle vit.

Le rôle social des personnalités qui remplissent une fonction dans l'enseignement est défini par **l'autorité de ceux dont l'activité professionnelle a trait à l'éducation.**

L'administration des établissements scolaires, l'instauration des cours et des objectifs d'études reviennent aux personnes prenant une part active à l'enseignement ou exerçant une activité créatrice dans un autre domaine de la vie culturelle. Les **Ecoles publiques libres** sont le nouveau paradigme socio-éducatif planétaire. **La vie culturelle autonome** fournit les impulsions vitales. Ce n'est pas le rôle d'un gouvernement, qu'il soit de gauche ou de droite. Si nous voulons **abolir le pouvoir de l'homme sur l'homme**, il faut trouver les moyens permettant à l'esprit libre présent dans chaque âme humaine de se fortifier selon ses possibilités, au point de devenir un véritable régent de l'existence. Un régime appliquant à l'enseignement les mêmes principes qu'à la direction des processus de production a pour conséquence fatale **l'ébranlement continu des structures sociales.**

Démocratie

Pour appliquer réellement la Démocratie, il faut en exclure la sphère personnelle de l'individu. Pour transformer l'Etat traditionnel en Démocratie véritable il faut accorder l'autonomie à la sphère personnelle où **les impulsions fécondes sont toujours le fait d'une évolution individuelle**, qui ne saurait être réglementée par le dénominateur commun des citoyens responsables. Il en est de même pour la vie de l'esprit. **Toute contrainte exercée par la volonté collective est socialement stérile** car elle prive la communauté des fruits des facultés individuelles. Le Chemin qui mène à l'épanouissement le plus efficace des facultés individuelles, c'est **leur autogestion**, condition indispensable au sein de laquelle la collectivité s'enrichit de l'individualisme éthique de chacun de ses membres.

La démocratie n'est praticable que sur le plan législatif. Elle consiste à établir les conventions, les règles selon lesquelles les hommes entendent ordonner leurs rapports réciproques. **Ces règles sont provisoires.**

Toujours en évolution, elles **reflètent le consensus** auquel aboutit l'ensemble des citoyens adultes et responsables, appelés à donner leur avis dans l'Egalité de tous.

L'Etat qui gère cette fonction **n'a aucun droit d'immixtion** dans le domaine des compétences scientifiques et culturelles, ni dans le domaine proprement économique, à savoir la production, la circulation et la consommation des marchandises. La **régénération sociale** repose sur deux conditions essentielles : **l'abolition du régime des partis** et **la promotion d'idées s'élaborant à partir d'expériences pratiques**, affranchies des conformismes et des diktats.

Vie sociale

Dans un organisme social sain, le travail ne peut être payé. Nous ne pouvons pas lui attribuer une valeur économique comme une marchandise.

C'est sur **la base des capacités individuelles**, en tenant compte d'une existence digne, que l'Etat, sur la base de contrats de droits, effectue une régulation impartiale, indépendante des organes de gestion de la vie économique. Les individus qui travaillent dans l'économie doivent recevoir une législation émanant de sources extérieures à la vie économique et l'appliquer.

La vie économique des futurs organismes sociaux, c'est également l'organisation d'une économie sociale à l'échelle mondiale. Les nations doivent adopter **une monnaie mondiale**, pour que le libre-échange offre la meilleure garantie de **prix justes** dans les diverses régions de la terre. **Les Institutions associatives internationales préservent l'équilibre** entre les offres, les demandes et les besoins, entre production et consommation, pour prévenir les conséquences néfastes de la libre initiative, du dynamisme des particuliers, sans porter atteinte à leur **liberté d'action sociale**.

La Tripartition sociale

La tripartition sociale prépare le terrain à des forces nouvelles. Elle prend le relais des mobiles égoïstes entretenus par l'appât du gain et des possessions.

Dans un organisme social tripartite, **la vie économique est constituée par l'activité complémentaire d'associations** formées à partir des possibilités de la production et des intérêts de la consommation. **Les décisions** concernant les crédits sont prises au niveau de ces associations. Dans les consultations entre associations, **les motivations d'ordre culturel ou juridique jouent un rôle déterminant pour la réalité économique.**

Ces associations ont entre elles des **rapports de réciprocité**, qui agissent comme régulation des intérêts unilatéraux d'une branche de production, par le contreponds de ceux d'une autre. **Les associations sont responsables de la répartition des crédits.**

La tripartition amène des structures sociales qui, tout en permettant au pouvoir économique de se constituer, l'empêche de nuire et de dégénérer en injustice sociale. La tripartition ne cherche pas à interdire **l'accumulation de capitaux** aux mains de particuliers, parce qu'elle prive les capacités de ces particuliers des moyens leur permettant de **remplir leur rôle social au service de la collectivité**. Ce rôle ne peut apparaître que si les hommes ont des intérêts fondés sur d'autres plans que celui de l'économie.

Si l'homme est entièrement absorbé par des intérêts d'origine exclusivement économique, il lui est impossible de concevoir des intérêts d'une autre nature.

Pour **agir sainement sur tous les plans de la vie sociale**, nous devons avoir conscience qu'**elle représente une unité tripartite**.

L'idée de **la tripartition de l'organisme social** tient compte de faits fondés sur **la réalité de la vie**. Elle ne prétend pas greffer la législation sociale sur un terrain impropre à la produire. Elle vise à développer un domaine de la Vie qui permet **l'éclosion d'un droit social**, dans le respect de la Charte universelle des Droits de l'Homme. **La vie économique a besoin d'un correctif** extérieur imposant un frein à ses forces internes de destruction. Ce correctif est efficace si une vie juridique et une vie culturelle autonomes le lui fournissent. Ce partage des responsabilités ne menace en rien **l'unité de la vie sociale**. Il en constitue la condition.

Impulsions sociales

Taxer d'utopie et ou d'idéologie les directives pour un renouveau social qui se dégagent d'une analyse objective des phénomènes et s'en remettre à l'évolution pour qu'elle apporte par elle-même ce qui doit arriver, c'est ressembler à un homme pris de malaise dans un air confiné, qui se refuse à **ouvrir une fenêtre**, parce qu'il croit que l'atmosphère évoluera d'elle-même vers la fraîcheur. Si les tentatives actuelles de résoudre le problème de la question sociale nous paraissent insuffisantes, c'est que **beaucoup de gens ne sont pas encore capables de discerner le fond du problème**, ou n'ont pas la volonté de le régler. Nous croyons amener une solution en proposant de simples révolutions économiques ou politiques.

Nous ne distinguons pas que ces renversements restent impuissants s'ils ne sont pas portés par des forces tirées de la nature humaine épanouie dans **une vie culturelle, juridique et économique autonome**.

L'humanité dite civilisée vit dans des conditions dictées par des impulsions idéelles confuses. Nous nous en rendons compte lorsque nous percevons les misères que subissent des hommes.

Or, nous ne suivons pas le chemin qui remonte à la perception de cette misère, aux pensées humaines qui en sont la source. **Nous ne reconnaissons pas l'absurdité de notre pratique quotidienne** à laquelle nous nous sommes habitués. Elle repose en fait sur **des idées incompatibles avec la vie réelle**. Nous ne pouvons répondre aux exigences élémentaires de la vie matérielle sans pénétrer les **idées qui fondent la coopération des hommes dans une collectivité**. L'observation de ces mécanismes, devraient dégager les principes directeurs d'**une tentative de solution de la question sociale**.

Réalisme

Nous mettons en exergue l'idéal démocratique alors que nous constatons quotidiennement ses limites. En ce début du XXIe siècle, la démocratie doit évoluer et se fondre dans une politique des intérêts conjugués.

Nos structures économiques et politiques ne réussissent pas à installer l'équilibre et l'harmonie sociale. Le mal vient de ce que le Gouvernement de la Cité se fait au hasard des passions liées aux intérêts : instincts prédateurs des nantis, avidité des masses. Au lieu de se fonder sur une science incontestable, chacun s'appuie sur des opinions. Ce n'est pas la raison qui gouverne mais les appétits. **Tant qu'un système ne se greffe pas sur un juste projet social, il est impossible de sortir du cercle vicieux auquel nous faisons face dans notre histoire.**

L'Histoire nous montre que l'aristocratie dégénère en timocratie et que celle-ci plonge dans l'oligarchie ploutocratique. Les excès engendrent la révolte populaire qui impose la démocratie. La démocratie étant exposée à l'anarchie, elle fait le lit de la tyrannie au travers des fossés qu'elle creuse par son action désordonnée. Nous libérer de la ronde des saisons sociales, c'est l'évolution sociétale qui nous attend. **Si nous souhaitons rétablir une anatomie sociale et une physiologie équilibrée, nous devons nous atteler à la guérison de l'Ordre social.**

Donnons-nous les moyens de développer un projet de société à l'image du fonctionnement de **l'individu considéré comme l'atome social**.

Il est indispensable de construire un système qui embrasse toutes les connaissances possibles en une vaste synthèse.

Cette Structure sociétale, c'est **la Tripartition de notre corps social**, la **Loi sociale des Gouvernés** qui préserve nos Droits et la **Politique des Gouvernants** qui nous laisse entendre la voix de nos obligations.

La situation géographique, économique et politique de l'Europe est le terrain de prédilection pour tenter de réaliser l'idée d'un **Nouveau Paradigme Social**. Pourquoi l'Europe ? Parce que l'Europe est à l'origine de la société dans toutes ses formes. Elle a répandu son influence, son savoir culturel et spirituel sur pratiquement toute la planète. **Son rôle UNIVERSEL** est sans pareil. L'Europe a produit la seule civilisation qui mérite réellement le titre de civilisation mondiale. Et c'est grâce à l'universalisme de la tradition chrétienne. Elle a été la plus grande source d'énergie, d'invention et de puissance réelle de la planète. Le monde entier a cherché à imiter la culture européenne.

La Tripartition de l'organisme social

L'idée de la Tripartition Sociale, bien que partiellement structurée ne fait pas partie d'un projet arrêté. Son but est de construire un nouvel édifice à partir de ce qui existe déjà, en amenant progressivement la réduction de ce qui serait encore à modifier. Il ne s'agit ni de détruire, ni de conserver un Ordre social, puisqu'il n'y en a pas. Il faut le créer.

Si nous voulons nous donner les moyens réels d'engendrer les éléments sociaux de la chrétienté, il faut :

Modifier les STRUCTURES de la Cité afin de nous engager dans la voie de l'Unité et de la Fraternité en économie. C'est à dire revaloriser dans un esprit de fraternité le principe de l'Association au sein de la vie économique.

Changer de SYSTEME politique afin de nous engager dans la voie de l'Egalité juridique. C'est-à-dire élever l'individu au statut de citoyen à part entière considéré comme l'atome social sur le plan de l'égalité dans la vie juridique.

Faire œuvre de SYNTHÈSE afin de nous engager dans la voie de l'Universalité et de la Liberté de l'Esprit. C'est à dire reconnaître la vie de l'esprit en tant que Source de la vie culturelle et source de liberté avec tout ce que cela comporte de Droits et de Devoirs.

Notre système représentatif crée des oligarques qui usent de diplomatie. L'histoire réclame des **Gouvernants** plus de **Liberté**, plus d'**Egalité**, plus de **Fraternité**, plus de **légitimité** et de **représentativité citoyenne**.

Rejoignons l'esprit scientifique de la Tripartition sociale, de la Paix et de la Vérité. Sans science synthétique, sans loi organique, sans ciel fixe, sans boussole orientée nous pouvons craindre la marche en avant.

Quant aux travers de la Religion, ils sont imputables à la politique seule, non à la Théocratie. L'individu, épris de science, de civilisation, de perfectibilité, de progrès et de mouvement, ne peut qu'**aspirer aux certitudes mathématiques de l'Absolu vivant**, dans la fixité des Principes Eternels de l'Univers et de l'Etat social.

C'est dans une synthèse des connaissances, dans cette Loi sociale qui a traversé les siècles que se trouve la Lumière du monde. **Agissons sur le Système qui nous régit plus que sur son cortège de lois.**

Rapprochons les trois corps sociaux de la vie en **une triple Chambre de l'Economie, de la Justice et de la Culture** et supprimons dans la foulée le dualisme de notre système politique actuel, la lutte fratricide que se livrent les partis au détriment de la Société Civile. Les partis obéissent à des motivations très éloignées des exigences de l'esprit du temps. Le Peuple, aujourd'hui, plébiscite une véritable Gouvernance citoyenne.

Dans la tri-articulation de notre corps social, nous ne confions pas à un Parlement unique les quatre ordres du bon fonctionnement social, qui sont de **recevoir les impressions** du corps des citoyens, de **délibérer sur ces impressions, d'ordonner** et faire **exécuter**. Le but, c'est de former **trois Assemblées d'étude, de délibération et de conseil** résumant la triple hiérarchie des compétences professionnelles.

Trois Chambres de Gouvernés

La première étape de ce nouveau paradigme social, c'est la modification du paysage politique et de notre régime parlementaire. Le **Collège Social**, qui remplace le Parlement, se divise en **trois Chambres** bien distinctes, au sein desquelles siègent des Déléguées et des Délégués ayant un lien avec l'un de ces trois secteurs particuliers.

Ces trois **Chambres consultatives de Gouvernés** plébiscitent un triple **Conseil d'Etat législatif** qui forme la base politique des **Gouvernants**, d'où émergent **trois Ministres**, accompagnés de leurs **Secrétaires d'Etat**.

Il se présente ainsi :

- le **Pouvoir Economique** : Finances – Agriculture – Industrie – Commerce – Main-d'œuvre

- le **Pouvoir Juridique** : Magistrature – Barreau – Police – Armée – Administration d'Etat
- le **Pouvoir Enseignant** : Ordres religieux et spirituels de toutes confessions et de tous horizons – Université – Académies – Enseignement – Presse.

La Chambre de l'Economie s'occupe de la gestion de la vie économique. Elle est administrée par les associations et les corporations professionnelles de producteurs, d'intermédiaires et de consommateurs. Cet organe a pour but de créer la richesse, de former le capital indispensable au bon fonctionnement de la vie sociale. Il lui incombe la gestion du plein emploi garanti pour tous, du bien-être et du bonheur social. **Une cour des comptes**, formée d'individus provenant des deux autres domaines de la vie sociale lui est adjointe.

La Chambre de la Justice s'occupe de toutes les questions relatives aux droits du citoyen, au droit à l'Egalité des chances, ainsi qu'au libre accès au capital, au sol et au travail. Elle forme, comme aujourd'hui, lois et règles au sein d'un organe étatique neutre et totalement indépendant de toute forme de pression. Elle règle les rapports contractuels entre citoyens d'une manière démocratique et respectueuse de l'Egalité, en veillant à ce qu'aucun moyen quelconque de pression fondé sur la supériorité ne puisse y jouer un rôle.

La Chambre de la Culture est administrée librement par un collectif d'enseignants, de groupements professionnels et confessionnels. Elle s'occupe de toutes les questions ayant rapport à la culture, à l'enseignement et à la religion, aux obligations de la personne humaine. Cet organe donne à la vie économique les forces spirituelles régénératrices qui lui sont indispensables pour l'administration des biens et la direction des branches de production, au bénéfice de tous.

Les Etats Généraux

Pour que le Principe démocratique agisse pleinement, il est nécessaire d'engager la tenue des **Etats Généraux citoyens**.

Ils relèvent des communes qui participent à la saisie des **Cahiers de vœux** pour la création des **Etats Généraux des Villes**.

Considérations

Les pôles de responsabilités telles que **l'autonomie** et **la décentralisation** sont aujourd'hui incontournables, parce que l'individu lambda est épris de liberté, de démocratie et de pluralisme. Voyons les limites de ces deux Principes.

Dans les domaines tels que l'armée, la police et certains secteurs de l'économie (centralisation des services, des commerces et de l'industrie), la délocalisation basée sur le principe de l'autonomie économique, judiciaire et culturelle doit s'engager avec le plus grand discernement.

C'est au travers d'une **réflexion** et d'une **consultation** de chaque instant que nous abordons le **mode de répartition** des **compétences** entre **communes, cantons, régions et nations**. L'autonomie locale, communale ou régionale ne peut fonctionner de manière absolue. L'évolution des hommes et de notre monde le démontre quotidiennement. Nous sommes interconnectés. **L'autonomie** ne signifie pas repli un sur soi. **L'équilibre doit être instruit par un système de vases communicants** au niveau régional et international. La mondialisation de l'économie, la production et la répartition des richesses mondiales l'exigent. L'UE, l'OMC, l'ONU et l'UNESCO, associés à la Société civile et aux ONG, élaborent **les synthèses européennes et mondiales** sur les trois plans de vie sociale planétaire.

Dans ces nouvelles Institutions, les individus ne sont pas répartis socialement dans des classes ou dans des ordres. **C'est le corps social tout entier qui subit la répartition**. L'individu s'élève en humanité, car cette triple Constitution lui permet de **vivre consciemment sur les trois plans de son existence** terrestre.

Il a un intérêt spécial pour le secteur auquel s'attache sa profession et il entretient avec les deux autres des rapports pleins de vie grâce aux Institutions auxquelles il a affaire.

L'individu s'intègre dans l'un ou l'autre des trois domaines de la vie sociale. Chacun doit être en mesure d'y trouver sa place d'une façon naturelle.

Les experts, les spécialistes n'ont qu'une vision partielle des Choses de la Vie. Ils ne voient pas, justement, le Bien de l'ensemble. Sans initiation, nous ne pouvons avoir une vision objective de l'existence.

Cet Ordre social rénové nécessite la création de Comités d'éthique au sein de toutes nos Institutions, renouvelables périodiquement. En tant que Citoyens lambda, **notre problème c'est le PLAN**. Il est fondamental.

Nous devons avoir conscience que les possédants ont un plan dans les domaines économique et politique, et qu'ils ne le révèlent à personne. Faut-il y voir un complot contre l'humanité ?

Application (voir schéma)

La modification de notre paysage politique et de notre régime parlementaire s'engage par la suppression de la **centralisation artificielle** de notre Parlement, de l'unité théorique et abstraite des trois branches de la vie sociale.

Nous initions la création de trois **Chambres**, celle de **l'Economie**, de **la Justice** et de **la Culture** pour rapprocher les trois **Corps sociaux de la Vie**, trois **Chambres** d'étude, de délibération et de conseil résumant les **compétences professionnelles**.

Le changement politique est engagé et administré par la constitution d'un **Conseil Général** de **douze Commissaires** et d'un **Collège électoral** des Villes.

Des trois **Chambres consultatives de Gouvernés** plébiscités par le peuple, surgit un triple **Conseil d'Etat** qui forme la base politique des **Gouvernants**.

Ce triple **Conseil d'Etat législatif** est constitué de sept **Secrétaires d'Etat** par **Chambre**, ainsi que de trois **Premiers Ministres** qui représente l'**Exécutif**.

Au sein de ce **Parlement**, divisé en **trois Chambres** bien distinctes, siègent les personnes ayant un lien étroit avec l'un de ces trois secteurs particuliers : **l'Economie**, la **Justice** et la **Culture**.

Chaque Chambre est totalement indépendante. Elles communiquent entre elles au travers de **Commissions** particulières.

Pour que le **droit démocratique** agisse pleinement, il faut s'engager dans la tenue des **Etats Généraux**.

Tous les citoyens ayant atteint la majorité civique sont saisis de circulaires détaillées afin de recueillir leurs observations, doléances et vœux.

Dans ces nouvelles Institutions, les individus ne sont pas répartis socialement dans des classes ou dans des Ordres. C'est le corps social tout entier qui subit la répartition.

L'individu devient **acteur** de son quotidien, puisque cette triple Constitution lui permet de **vivre consciemment sur les trois plans** de sa vie sociale. Il a un intérêt tout particulier pour le secteur auquel s'attache sa profession.

Il entretient avec les deux autres des rapports pleins de vie, grâce aux Institutions auxquelles il a affaire.

Elever en conscience effective cette **Constitution** tripartite amène nécessairement la création d'**Universités de la Vie de l'esprit**. Il s'agit d'éviter de retomber indéfiniment dans les travers de la personnalité humaine.

L'enseignement dispensé dans ces **Universités** participe d'une véritable initiation à notre présence sur Terre, par l'éveil à notre nature héliocentrique. S'intéresser à **l'universallement humain**, c'est apprendre à se connaître avec les autres, avec la conscience de notre origine commune : d'où viens-je, qui suis-je, où vais-je et pourquoi ? Sans connaissance de l'homme, il n'y a pas de vie sociale digne de ce nom.

Il s'agit d'initier particulièrement les personnes destinées à évoluer dans l'un de ces **trois Ordres**, pour féconder en conscience la **Vie sociale**.

Le Plan

Premièrement, nous actionnons notre levier démocratique, notre droit d'initiative. Si le suffrage universel plébiscite cette Structure, le Pouvoir politique en place fixe les modalités du passage de notre Parlement à trois Chambres bien distinctes. Le point d'orgue en est la dissolution de notre syncrétique Assemblée.

Deuxièmement, nous organisons les **Assises du changement représentatif** des collectivités locales et régionales (Villes et municipalités). Nous invitons les associations, les corporations de métiers, les syndicats, les financiers et les banquiers, les juristes et les avocats, les enseignants, à désigner leurs Représentants-tes dans les trois domaines de la Vie sociale : Economique, Juridique et Culturel.

Cette élection est administrée par les douze Commissaires du **Conseil Général** et le **Collège électoral**.

Troisièmement, nous donnons forme à ce triple **Collège Social Ville-Canton**, au sein duquel sont représentées les Collectivités locales et régionales.

Les **Représentantes et Représentants** (369 Déléguées et Délégués) se répartissent dans les **trois Chambres** (Economie, Justice et Culture), trois par profession ou secteur.

Ils sont élus pour sept ans au **suffrage universel professionnel**. C'est un mandat impératif et solidaire, non politique.

- La première décision de cette Organisation parlementaire tripartite est d'**abroger le concept des partis politiques**.
- La deuxième, de modifier notre **système de vote et d'élection**.
- La troisième, de mettre sur pied les **Premiers Etats Généraux du XXIe siècle** sur le plan régional. Nous invitons périodiquement la population à s'exprimer sur les questions relatives aux trois domaines de la Vie sociale, sous forme de remarques, de propositions, de vœux, de souhaits ou de revendications légitimes.
- La quatrième, de créer un **Conseil Général**, qui se charge de **recueillir** toutes les **propositions** rassemblées en **Cahiers** par thèmes et sujets par les collectivités locales et les communes. Dirigées dans des **Chambres d'étude et de délibération**, les questions et propositions thématiques déterminent l'ordre du jour des séances des **Etats Généraux** régionaux périodiques des **trois Chambres**.
- La cinquième, c'est la mise sur pied des **Etats Généraux**.

Chaque citoyen reçoit **trois listes** concernant les **trois domaines** de la vie sociale. C'est **la substance des Cahiers** de vœux.

Ces **Cahiers** sont transmis au **Collège Electoral** pour le dépouillement et au **Conseil Général**, qui est l'**Assemblée législative** d'étude, de délibération et de conseil, qui a pour mission d'organiser les séances périodiques des trois nouvelles Chambres.

La personne humaine devient le premier élément démocratique.

Elle est sollicitée pour donner son avis et faire des propositions dans les trois domaines auxquels elle a affaire, même si elle est professionnellement ou particulièrement liée à un des trois. Cette consultation engage la rédaction des futurs Cahiers de propositions et de vœux, ainsi que de la mise sur pied des **Etats Généraux des Villes**.

Les séances plénières des Chambres participent des **synthèses de travail** des Commissions transversales particulières, qui servent de LIEN entre les trois domaines de la Vie politique publique.

Par vocation, **elles harmonisent les intérêts** parfois divergents des trois aspects de la Vie sociale. Leur rôle est aussi de **transmettre les priorités** au Conseil d'Etat, le triple Exécutif.

Les séances ne donnent lieu à **aucune controverse ni polémique**, à aucun parti-pris politique. Il s'agit de **mettre en lumière et d'entériner les orientations** prises lors des séances de Commissions ad-hoc. Les Rapporteurs donnent lecture des arguments et des choix. Ils sont validés **dans l'intérêt de la Collectivité**.

Adoptés à l'unanimité, les Cahiers sont transmis au **Conseil Général**, constitué des **Commissaires** chargés de l'administration économique.

Les **Cahiers** rejoignent le triple **Secrétariat d'Etat** (Conseil d'Etat) émanant des trois **Collèges sociaux** (trois Chambres). Il légifère sur le plan technique, administratif et juridique et fait en sorte de veiller au respect des vœux consignés dans les **Cahiers**.

Les **Cahiers** sont alors déposés sur les bureaux des **Ministres** de la Culture, de la Justice et de l'Economie (l'Exécutif), trois **Sages** qui donnent leur avis sur les processus étudiés et plébiscités par les trois **Chambres**. Après concertation avec les trois **Collèges sociaux**, ils font appliquer les décisions prises par les trois **Chambres**.

Quatrièmement, tous les corps enseignants, juridiques et économiques des Villes se rassemblent dans une triple **Chambre nationale** sur le modèle régional. Tour à tour, une Ville désignée pour être **le chef-lieu national** ou capitale du pays accueille les délibérations nationales. L'esprit du lieu fait le reste.

Cinquièmement, il s'agit d'inscrire l'humanité et la nature au rang de Patrimoine mondial. Une Gouvernance mondiale doit se constituer sur cette base tripartite, où le seul intérêt serait la personne humaine. **Ces trois Chambres existent**. Ce sont : **l'ONU** sur le plan juridique et politique, **l'OMC** sur le plan économique et **l'UNESCO** sur le plan culturel. Ne reste qu'à créer **une monnaie mondiale** héliocentrique.

Pour faire éclore une véritable sensibilité citoyenne responsable, nous ne pouvons faire l'impasse sur **une profonde réforme de notre quotidien**.

Elle doit avoir lieu si nous voulons jouer notre rôle de créateur au sein de la Collectivité. **Assumer notre vocation citoyenne ne peut se faire qu'en dégageant du temps libre.**

Voilà dans les grandes lignes le projet de la tri-articulation de notre corps social, une évidence en ce début du 3^e millénaire. C'est **la Constitution voulue par Nicolas de Flue** au XV^e siècle, lorsqu'il participe à la création de la Confédération helvétique. Il évoque ce Principe en incitant les Confédérés à éviter la discorde et à partager leurs biens sur le plan économique. Il jette les bases d'une nouvelle vie juridique, en avançant l'idée d'obéissance les uns envers les autres, dans un environnement spirituel libre de tout dogme, respectueux des notions sociales nouvelles basées sur la **FRATERNITE**, l'**EGALITE** et la **LIBERTE**.

UNESU ONG ECOSOC